

Paris, le 17 mars 2023

ASAC BASCO BEARNAIS
2 PLACE ROYALE
64000 PAU

M. Le Président

OBJET: Rallye TT du Baretous - PEA

DATES: Du 16 au 18 juin 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-
de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

vendredi 17 mars 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

233

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie à la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

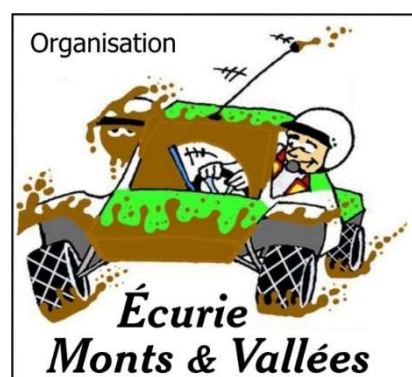
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT-TERRAIN



REGLEMENT PARTICULIER

14ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS

16-17-18 JUIN 2023



CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES 2023, les règles spécifiques des Rallyes Tout-Terrain 2023 et les règles du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2023.

PROGRAMME – HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 15 mai 2023
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Mardi 6 Juin 2023
MISE A DISPOSITION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)	Jeudi 15 juin 2023 « Au bar et tous » à Lanne en Barétous
RECONNAISSANCES	A partir du Jeudi 15 juin 2023 de 08h30 à 19h00 Vendredi 16 Juin de 8H30 à 15H
VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES	Vendredi 16 juin 2023
Administratif : Mairie de Lanne en Barétous	de 15h00 à 19h15
Techniques : Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Barétous	de 15h15 à 19h45
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 16 Juin à 17h15 PC COURSE Mairie d'Arette
Publication des équipages admis au départ	VENDREDI 16 Juin à 19H45
Départ de la 1ère Etape	Samedi 17 Juin 2023 à 08H30
Arrivée de la 1ère Etape	Samedi 17 Juin 2023 à partir de 17H46
Publication des résultats de la 1ère étape et de l'ordre des départs de la 2ème Etape	Samedi 17 Juin 2023 à 20h00
Départ de la 2ème Etape	Dimanche 18 Juin 2023 à 07H30
Arrivée du Rallye	Dimanche 18 Juin 2023 à partir de 14H45
Publication du résultat final provisoire	30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
Tableaux d'affichage officiel :	Tableau virtuel, QR code et lien mis à disposition des concurrents aux vérifications administratives
REMISE DES PRIX	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc Fermé, au Fronton couvert de Lanne en Barétous

A l'issue du rallye, le rechargement des véhicules se fera dans le parking à proximité du parc fermé.

Le non-respect engage votre responsabilité.



ARTICLE 1P ORGANISATION

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie MONTS ET VALLEES en qualité d'organisateur technique le :

14ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS

16-17 et 18 Juin 2023

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSA Aquitaine Sud n° 21 en date du 14/03/2023

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° en date du

Comité d'organisation : ECURIE MONTS ET VALLEES – ASAC BASCO-BEARNAIS

Adresse ASAC Basco-Béarnais : 2 Place Royale – 64000 PAU

Permanence du Rallye: Jusqu'au 15 Juin 2023 Au siège de l'ASA à PAU - Tél : 05 59 27 31 89

Les 16-17-18 JUIN Mairie de Lanne en Barétous : Tél : 05 59 34 62 06

Portable 06.08.68.39.56

Organisateur Technique : ECURIE DES MONTS ET VALLEES :

Julien BOZOM : 06-29-02-35-19

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P Officiels

Président du Collège des C.S.	Jean-Claude LABEYRIE	1996/1003
Commissaires Sportifs :	Jean Pierre VIGNERTE	7647/1003
	Alain DUBORD	10156/1003
	Gilbert LUCAS	12948/1003
Directeur de Course	Christian GROLLEAU	8049/1003
Directeur de Course Adjoint (DC nouveau départ)	Elisabeth PERROT	6567/1003
Directeurs de Course délégué ES au PC	Hugues ROUGIER	13220/1003
	Michel ROGER	49960/1003
	Dominique PAINVIN	7706/1003
Directeurs de course ES	Luc DESCLAUX	13302/1003
	Gilles LAGIERE	220199/1003
	Jacky HERBERT	12549/1101
	Loïc PERARNAUD	250064/1003
DC Voiture Tricolore	José PERROT	6570/1003
DC Voiture 0 TT	Éric PERRIN	29996/1003
CS Voitures Damiers	Lauren MARCHAND	168394/1003
Chargés des relations avec les concurrents :	Karine CABRERO	139977/1003
	Sylvie DOYEN	154219/1003
Commissaires Techniques : Responsable	Sébastien VERRON	46757/1003
	Jean-Marie MAIRE	29577/1003
	Patrick BATARD	146650/101

Classement informatique :	Frédéric DUCROCQ	19399/1004
Chargé du contrôle de la publicité et juge de fait	Gilles ROUX	1482/1504
Médecin Chef :	A définir	
Chargé des relations avec la presse :	A définir	

1.2P Eligibilité

Le 14ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS compte pour le

- Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2023
- Challenge 2 roues motrices 2023
- Trophée Rallye 4x4 2023
- Challenge SSV Rallye 2023
- Trophée des Copilotes Rallye TT 2023
- Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2023
- Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2023
- Trophée des Copilotes SSV 2023
- Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Championnat automobile de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Challenge des commissaires de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud

1.3P Vérifications

Les équipages engagés pourront consulter les heures de vérifications administratives sur le site de l'ASAC BASCO-BEARNAIS à la clôture des engagements. Il n'y aura pas de convocation individuelle adressée par courrier.

Elles auront lieu le **Vendredi 16 Juin 2023**.

Administratif : Mairie de Lanne en Barétous de 15h00 à 19h15

Techniques : Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Barétous de 15h15 à 19h45

Contact sur place en cas de retard : **06.08.68.39.5**

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3P CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 14ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS doit adresser au Secrétariat du Rallye, ASAC BASCO BEARNAIS, 2 bis Place Royale – 64000 PAU

la demande d'engagement (disponible en ligne sur le site de l'ASA) dûment complétée ET accompagnée d'un relevé d'identité bancaire avant le :

6 JUIN 2023 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés à :

- a): Avec la publicité facultative des organisateurs : 550 €
- b): Sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 €

Pour les équipages licenciés de l'ASAC BASCO-BEARNAIS, (pilote et copilote) une remise de 10% sera appliquée sur le montant de l'engagement. Ce remboursement s'effectuera sous la forme d'un chèque de l'ASA remis lors des vérifications administratives.

3.1.12 P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 P Ordre de départ

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-terrain 2023

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUE laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Conforme aux règles spécifiques des rallyes tout-terrain.

ARTICLE 5P PUBLICITE

Le plan d'implantation de la publicité sera conforme à la réglementation du championnat de France des rallyes tout-terrain et fera l'objet d'un additif qui sera remis aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 14ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS représente un parcours de 245.710 km

Il est divisé en 2 étapes, et 5 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 102.480 kms

Les épreuves spéciales sont : AYDUC, LES MOUTONS, PLASENCE, CASTEIGTS, LAGUNAK

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires »

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-Terrain FFSA

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES A COMPTER du :

Jeudi 15 Juin 2023 de 8H30 à 19H00 et le vendredi 16 Juin 2023 de 8H30 à 15H00.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 16 Juin sous réserve des conditions météo. Le Rendez-vous est fixé à 8H30 sur le parking de La Pastorale à Lanne en Barétous (en face de la piscine).

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.1.8p Le cahier d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances ainsi que 2 bracelets pour pilote/copilote et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissances

Rappel : l'organisateur se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, sous réserve de l'approbation du collège des commissaires sportif, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prends pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

7.2.11p Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.

ARTICLE 8P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 10P PRIX

PRIX 10.1.P :

Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Exemple de primes pour un nombre de 60 partants										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	100 €	80 €	60 €						240 €	
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation										
Si au moins 5 partants	355 €	255 €	185 €						3 180 €	
Si au moins 10 partants				130 €	120 €				1 000 €	
Si au moins 15 partants						105 €	75 €	50 €	920 €	
total groupe catégorie Championnat	455 €	335 €	245 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	355 €	255 €	185 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €		
Classes										
Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	50 €								1 000 €	
Si au moins 5 partants		25 €							500 €	
Si au moins 7 partants			25 €						500 €	
									Total	7 340 €
Exemple de primes pour un nombre de 80 partants										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €	
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation										
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €	
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €	
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €	
total groupe catégorie Championnat	605 €	445 €	330 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	470 €	340 €	250 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Classes										
Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €	
Si au moins 5 partants		35 €							700 €	
Si au moins 7 partants			30 €						600 €	
									Total	9 720 €
Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes										
Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation										
les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté										
Primes LEGEND GROUP										
	1er	2ème	3ème							
T1A	200 €	150 €	100 €							
T1B	200 €	150 €	100 €	Total primes LEGEND GROUP					900 €	